



CONSEIL COMMUNAL

PROCES - VERBAL
De
L'ASSEMBLEE DU CONSEIL COMMUNAL DE MIES
Du 28 juin 2023

Sous la présidence de Jean-Louis Philippin

ORDRE DU JOUR

1. Appel
2. Procès-verbal de l'assemblée du 15 mars 2023
3. Communications du bureau
4. Election du Président du Conseil communal
5. Election de deux Vice-Présidents
6. Election de deux scrutateurs
7. Election de deux scrutateurs suppléants
8. Election de cinq membres de la Commission des finances
9. Election de cinq membres de la Commission de gestion
10. Informations de la Municipalité
11. Comptes 2022 – préavis N° 04/2023
12. Divers et propositions individuelles

1. Appel

Excusés : A. COIGNY -- F. DEPERROIS – F. GAVILLET VOLLENWEIDER – B. GRASSET -- X. MONTET -- G. SAGNA.

2. Procès-verbal de l'assemblée du 15 mars 2023

Le Président signale l'ajout à la demande de G. MARCHAND de son courrier sur le projet de fusion des Communes en annexe.

Le procès-verbal 15 mars 2023 est accepté à la majorité

3. Communications du Bureau

Le Président : annonce le repas qui se tiendra en fin de séance.

4. Election du Président du Conseil communal

J-L PHILIPPIN se représente, aucun autre candidat se proposant,
J-L PHILIPPIN est élu par acclamation.

5. Election de deux Vice-Présidents

S. BADARIOTTI et P. MEIER sont élus Vice-Présidents par acclamation.

6. Election de deux scrutateurs

F. DEPERROIS et D. HUG sont élus scrutateurs par acclamation.

7. Election de deux scrutateurs suppléants

F. KEHRER-BORY et A. HERNANDEZ sont élues scrutateurs suppléants par acclamation.

8. Election de cinq membres de la Commission des finances

N. EICHENBERGER, F. GAVILLET VOLLENWEIDER, D. HUG, F. MARCHAL et J. SHELDON sont élus membres de la Commission des finances par acclamation.

9. Election de cinq membres de la Commission de gestion

N. EICHENBERGER, Q. JUILLERAT, X. MONTET, J-L RAY et C. ZUNDEL sont élus par acclamation.

10. Informations de la Municipalité

Le Syndic

- Annonce que l'Association des Communes Vaudoises (AdCV) et l'Union des Communes vaudoises (UCV) ont signé un accord sur la péréquation grâce à SOS Communes et aux multiples procédures engagées contre le Canton sur la facture sociale. Elles ont obtenu du Conseil d'Etat de réengager les négociations. L'accord péréquatif proposé par le Canton entrera en vigueur dès 2025. Il améliore différents points notamment la suppression de la double péréquation prévue dans la facture sociale et de revenir au Franc par habitant (Revendication de l'AdCV). La participation des Communes à l'augmentation de la facture sociale sera moindre et son augmentation sera divisée par deux. La péréquation intercommunale est dorénavant organisée plus clairement. Le Syndic se tient disponible pour donner plus de détails aux intéressés. Des présentations sont faites par l'AdCV. Il prendra plus de temps avec la Commission des finances pour expliquer le système qui sera probablement accepté par Le Grand Conseil Vaudois cet automne. SOS Communes devra se positionner sur le maintien de l'initiative. Il s'agit pour lui d'une avancée importante si le projet se concrétise, apportant une paix institutionnelle durable, après une situation conflictuelle entre le Canton et certaines Communes, au niveau péréquatif ou sur l'aménagement du territoire. Il précise que les recours pendants au Tribunal Fédéral ne sont pas impactés par cet accord, qui pourrait devenir la loi, puisqu'antérieurs à la future péréquation de 2025. Le système est simplifié mais reste complexe, il combattra des travers comme la tricherie sur des dépenses thématiques et retiendra des critères plus objectifs. D'après les chiffres reçus, la situation péréquative en cas de fusion à 8 Communes, représenterait une économie de CHF 7 millions qui resterait la même avec ce nouveau système. Elle réduira les écarts entre les Communes, mais conservera la hiérarchie économique existante. Elle sera favorable aux villes faisant face à des coûts que n'ont pas les petites Communes. A long terme, elle sera également plus favorable aux Communes bien loties comme Mies.

- Mies a signé une convention entre les Communes vaudoises et le Canton pour lutter contre la cybercriminalité avec un engagement de CHF 1 300.- par an. De la prévention et de l'aide en cas d'attaque sont fournis avec l'aide de deux professionnels de la cybersécurité. Cela permet un gain d'efficacité et une mutualisation des coûts entre les Communes qui veulent se joindre pour lutter contre un phénomène qui s'amplifie à l'encontre des particuliers et des collectivités.
- L'Auberge de la Couronne :
 - La situation économique de la Commune est en ordre car la société a signé un bail demandant le versement d'un an de loyers à l'avance.
 - Plusieurs problèmes : odeurs insupportables, vétusté à l'intérieur de l'Auberge, malgré la rénovation du côté restaurant. L'hôtel et la terrasse restent à rénover. L'exploitation de l'hôtel a été entravée par une inondation, la Société tessinoise qui louait la moitié des chambres et les locataires ont libérés les lieux. 3 à 4 chambres restent exploitables.
 - Face à ces difficultés l'exploitant a cédé des parts de la société de gestion à un tiers, puis à un second tiers : ces 2 associés sont en désaccord et sont à la recherche de nouveaux exploitants convenant à la Commune, pour céder leurs parts.
 - Les circonstances permettent les travaux de rénovation. Un préavis est en cours de réalisation et sera présenté à l'automne prochain. S'il est accepté par le Conseil, dans l'intervalle, des demandes d'autorisations seront faites pour démarrer les travaux au plus vite. Ils porteront sur 9 chambres avec salles de bain avec un niveau de finition bien supérieur et le renouvellement de la terrasse, pour un budget entre CHF 800'000 à 900'000.
 - De l'impossibilité d'exploiter l'hôtel, a résulté la conclusion d'un accord avec un loyer réduit par rapport au montant initial.

H. JOCHAUD DU PLESSIX demande un récapitulatif des dépenses faites depuis le premier jour sur l'auberge, pour savoir s'il est intéressant de la garder avec les problèmes récurrents se posant.

Le Syndic explique que la Commission de gestion a demandé la valorisation de l'immeuble. La question est légitime. La Municipalité souhaite garder un lieu de convivialité et ne souhaite pas une simple opération de spéculation immobilière. Il semblerait qu'avec un bon exploitant et une offre hôtelière de qualité, le succès serait au rendez-vous. Malgré l'état actuel, il y a encore des demandes de chambres. Il rappelle que l'exécutif a été soucieux de ne pas laisser de condition économique précaire à la Commune.

P. MEIER est en accord avec le Syndic et estime qu'au-delà de la considération financière, il y a aussi une passion de la restauration et que les chambres sont fondamentales pour une auberge. L'histoire de la Couronne est pavée de gourmandise et de réussite.

Le Syndic rappelle aussi que la Couronne est le plus vieux bâtiment de la Commune. Elle lui a appartenu pendant des décennies, a été vendue puis rachetée, il y a environ 70 ans, pour en faire un lieu de convivialité avec des hauts et des bas. Dans ce genre d'établissement, la cuisine est une passion, mais c'est la partie hôtelière qui offre la rentabilité. Un restaurant sans auberge, ce serait prêter les chances de succès du futur exploitant.

S. MASCALI explique que la Couronne représente CHF 3,75 millions d'investissement total avec les travaux et l'achat du bâtiment. Avec l'encaissement des loyers normaux, le rendement est de 2,3% par an, soit un investissement rentable.

H. JOCHAUD DU PLESSIX estime que ce rendement n'est pas suffisant. Il demande si la Commune doit être propriétaire du restaurant, et non de savoir s'il faut conserver un restaurant ou non.

S. MASCALI explique que le tableau complet avec l'évaluation de deux courtiers sera présenté au mois d'octobre afin de prendre une décision. Trois variantes seront possibles :

- Continuer l'exploitation
- Vendre en l'état
- Casser et construire des appartements

Le Syndic estime que le courant majoritaire semble être pour la conservation de cet hôtel. L'affaire sera profitable, si le côté hôtelier rejoint la qualité du côté restauration. Le souci sera aussi la pertinence de l'exploitant. Il est légitime de se poser ces questions.

M. BOREAN explique être né dans une cuisine de restaurant à Mies. Il souhaiterait que l'organisation du rez-de-chaussée soit revue pour fournir un bon outil de travail aux exploitants. L'endroit est magnifique et il prend l'exemple de l'auberge de Gingins offrant un superbe outil de travail à l'exploitant et donc, que les chambres ne sont pas le seul point à revoir. Le Président rappelle qu'un débat sera prévu au mois d'octobre lors de la présentation du préavis.

G. DERIAZ (Annexe 1)

- Explique le passage du Plan Général d'Affectation (PGA) actuellement en vigueur vers le Plan d'Affectation Communal (PACO) en phase d'élaboration
- Présente l'avancement du Plan Énergie Climat Communal (PECC)
- Présente l'avancement du chantier du Sorbier
- Rappel que le Port du Torry est fonctionnel depuis le 1^{er} juin.

S. MIR demande quand est prévue la fin des aménagements autour du port.

G. DERIAZ précise que le chantier est encore en place pour la renaturation prévue en septembre jusqu'à mars 2024. Tout devrait être terminé en juin 2024

- Le parc canin est ouvert et bien utilisé. Il est toujours en phase de test. Pour le moment, c'est un succès, mais il y a quelques oppositions demandant son déplacement. Des discussions sont en cours.
- Ouvre un débat sur les piliers publics :
Le seul pilier officiel est à côté de la maison communale. Un deuxième pilier se trouve sur le chemin de la Faverge proche de l'épicerie « Chez Dom' ». Il demande au Conseil s'il faut maintenir celui du croisement (chemin Sous-voie / chemin des Garettes) et celui de la gare. Refaire ces panneaux coûte assez cher et demande une actualisation régulière par un employé communal.

H. JOCHAUD DU PLESSIX estime qu'avec l'actualisation du site internet, deux panneaux sont suffisants.

C. MORGAN demande s'il est possible de remplacer ces panneaux par un code QR qui éviterait l'actualisation des panneaux.

J-P. STREIT indique que les informations officielles sur le site internet ne sont pas facilement accessibles pour tout le monde.

E. GAUD DE BUCK estime que les deux panneaux du bas ne sont pas très utiles, mais que ces espaces pourraient servir à la communication des associations et sociétés locales. Pour l'instant, la communication se fait avec des bâches, peu écologiques, mais pourraient être remplacées par des panneaux F4 permettant de déposer des affiches.

R SANSONNETTI remercie la Municipalité de lancer ce débat. Il estime que la logique veut que le panneau soit sur un lieu de fort passage comme la gare ou vers « chez Dom ».

Le Syndic questionne les Conseillers domiciliés proche du chemin des Garettes sur leur consultation du pilier.

P. BRÜGGLER le consulte régulièrement, mais apprenant qu'il n'est pas exhaustif en termes d'informations officielles, trouve insensé de le garder.

Le Syndic résume qu'il ne faudrait pas nécessairement garder 4 panneaux officiels. Ceux qui seraient conservés, devraient être le plus complet possible. S'ils n'étaient pas gardés, ils pourraient être utilisés comme lieu d'affichage publicitaire au lieu de l'affichage sauvage en cours.

F. MARCHAL estime que les informations de la Commune ou des associations doivent être accessibles, mais que le format papier semble dépassé et le site internet plus adapté. Ces informations ne sont pas sur un lieu de fort passage, les panneaux semblent donc inutiles.

E. GAUD DE BUCK précise qu'elle décrit un affichage culturel et associatif et non publicitaire.

F. BUENSOD rebondit sur la proposition d'E. GAUD DE BUCK en affirmant qu'une gestion est nécessaire et que les panneaux doivent être fermés avec une vitre, au risque d'être facilement envahis par des informations qui n'ont rien à y faire.

S. EMERY

- Annonce que Gastroconsult recherche un futur gérant pour le restaurant du Sorbier. La date limite était le 20 juin, mais il continue de recevoir quelques dossiers intéressants. L'annonce reste ouverte pour une gestion de 8 à 12 mois par année, au choix.
- Elle en profite également pour remercier Stéphanie et Philippe Meier pour leurs trois années d'exploitation du Petit Sorbier, lors desquelles ils ont réussi à en faire un lieu de rencontres et de convivialité pour les habitants de Mies. C'est avec regrets que la Municipalité a appris qu'ils ne désiraient pas postuler pour le nouveau restaurant.
- Vendredi 25 août aura lieu le cinéma sous les étoiles avec la projection du film « La vache », au Petit Sorbier, avec restauration sur place.
- Informe sur les travaux de la piscine/patinoire au centre sportif des Rojalets : le terrassement est terminé et la maçonnerie avance dans les délais.
- Annonce une hausse de la demande d'accueil de jour. L'année précédente en augmentant la capacité d'accueil de 12 places, il n'était pas possible d'accueillir tous les enfants inscrits. Cette année, malgré une nouvelle augmentation de 12 places, portant la capacité d'accueil à 84 places à Mies (presque doublé en 6 ans), il ne sera toujours pas possible d'accueillir tous les enfants. A Founex et à Crans : ajout de 12 places pour atteindre 84 places. A Tannay, il y a 48 places, 105 à Coppet et 108 à Founex. Malgré la reprise de la crèche Easy kids à Founex avec 44 places en plus, certains enfants ne pourront pas être accueillis.
- Remercie et salue E. GAUD DE BUCK pour son travail en tant que rédactrice en chef et graphiste du Myarolan pendant près de 10 ans (Elle est acclamée par le Conseil). V. GUILLEMAT WATZLAWICK reprend la rédaction en chef et la coordination. Le graphisme sera externalisé vers des professionnels. C. MORGAN gère les traductions et L. PIZURKI rédige les articles. L'équipe recherche des personnes souhaitant rejoindre la rédaction du Myarolan de manière ponctuelle ou plus régulière. Toute personne voulant participer à ce projet communal serait la bienvenue.

C. HILFIKER communique :

- 17 juillet 2023 : début des travaux de mise en place des nouveaux lampadaires,
- 1 septembre 2023 : application du nouveau règlement de stationnement privilégié,

- 31 juillet 2023 : La concierge H. RODRIGUES prend sa retraite il la remercie au nom de la Municipalité pour ces années de services.
Le Conseil acclame H. RODRIGUES en remerciement.

11. Comptes 2022 – préavis N° 04/2022

S. MASCALI

- Transmet les conclusions suite à la révision des comptes par la Fiduciaire : « Nous plaçons à retenir la qualité et la précision du travail de votre administration. Les comptes sont très bien tenus et n'apportent pas de commentaires. »
- Remercie M. RABUNAL, boursière communale, ainsi que la Commission de gestion. Tous deux sont acclamés par le Conseil.
- Présente le préavis N°04/2022 (Annexe 2).

Le Syndic ajoute que si le contre-projet sur la péréquation est accepté par les deux faitières et sert de nouvelle loi impôt, il y aurait un intérêt à avoir un impôt à 54 points au lieu de 52 points, car l'effet péréquatif pourrait être beaucoup plus fort en dessous de 54 points.

H. JOCHAUD DU PLESSIX demande des précisions, sur les lignes « portefeuille titres Banque Piguët Galland : CHF 3 974 800.00 », « provisions pour perte sur portefeuille titres : CHF 587 300.00 » en progression par rapport à l'année précédente « CHF 212 293.10 » et sur la ligne « Frais bancaires et commissions : CHF 58 143.52 » en lien avec ce portefeuille. Ces frais de 1,46% représentent un coût élevé pour un mandat de gestion.

S. MASCALI explique que le portefeuille est constitué d'obligations du Canton de Berne pour CHF 3 millions. Il s'agit de la valorisation réelle actuelle de ces obligations, mais elles ne seront pas vendues avant l'échéance, donc 100% de la valeur nominale sera versée à l'échéance. L'autre partie des titres étaient constitué d'action BCV achetées au prix moyen d'environ CHF 72.-, revendues entre CHF 96.- et CHF 92.- avec un bénéfice de près de CHF 500 000.-, comme présenté à la Commission de gestion. Les frais de gestion correspondent au frais de gestion du portefeuille de la banque Piguët qui ne comprend plus que des obligations.

H JOCHAUD DU PLESSIX demande si la Commune a vocation à investir sur les marchés financiers.

S. MASCALI ne le pense pas, mais à l'époque, CHF 27 millions de liquidités devaient être investis pour éviter de payer des intérêts négatifs. Des centaines de milliers de francs ont été économisés en investissant auprès des institutions financières autorisées par la loi sur les Communes, dont fait partie la banque Piguët, appartenant à 100% à la Banque Cantonale Vaudoise (BCV).

P. MEIER constate la très bonne gestion de la déchetterie et demande s'il est prévu de baisser la taxe forfaitaire pour que l'exercice soit neutre.

S. MASCALI admet la couverture des frais de la déchetterie depuis deux ans grâce à la taxe forfaitaire et aux revenus de la taxe sur les sacs. Il explique notamment la baisse des coûts par moins de transport du plastique. Mais l'équilibre existe grâce à l'apport du compte social de CHF 60 000.-, pour l'exonération de taxe des enfants jusqu'à 18 ans. En cas d'arrêt de cette exonération, les frais de la déchetterie ne seront pas couverts. Il peut y avoir des fluctuations de coûts d'une année sur l'autre, mais si la tendance bénéficiaire se pérennisait, il peut être envisageable de baisser la taxe.

P. MEIER a été interpellé par deux familles, inquiétées par une missive de l'Association pour l'Enfance et la Jeunesse de Terre Sainte (APEJ), faisant état des finances

communales pour justifier de l'arrêt des bus scolaires pour certaines classes d'âge. A la vue des comptes, il demande si l'état des finances est bon.

S. MASCALI acquiesce.

S. EMERY précise que l'APEJ ne décrit pas uniquement les finances de la Commune de Mies, mais les finances communales en général.

Le Président demande la lecture du rapport de la commissions de gestion :

Q. JUILLERAT présente le rapport de la Commission de gestion qui recommande d'accepter les comptes 2022, tels que présentés.

Le Président procède au vote :

- D'accepter les comptes 2022, tels que présentés.

Le préavis N°04/2023 est accepté par 38 oui, 0 avis contraire, 0 abstentions (38 votants).

12. Divers et propositions individuelles

Q. JUILLERAT présente le compte rendu de la séance de l'APEJ :

- Préavis concernant les comptes de l'APEJ : C'est le premier exercice de l'APEJ. Les comptes sont en-dessous du budget de 5,9% et de plus de 13% pour les coûts supportés par les Communes. Cette baisse est due notamment au fait qu'une partie des activités (par exemple : camp) n'ont pas pu être effectuées, qu'il y a eu moins de travaux sur les bâtiments, que la participation des parents a augmenté en raison d'une augmentation de leurs revenus et que les subventions touchées ont augmenté. Toutes les structures sont inférieures au budget.
Les comptes ont été approuvés à l'unanimité.
- Préavis relatif à la prise en charge des frais liés à la transformation du rez-de-chaussée du Collège des Rojalets : Les élèves doivent dès l'année prochaine suivre une période en plus d'informatique, ce qui nécessite la création de classes appropriées supplémentaires. Il existe à l'heure actuelle, au vu de la configuration du bâtiment, une marge de manœuvre pour les construire. Le préavis est approuvé.
- Préavis relatif à la reprise d'une crèche privée : Il s'agit de la reprise du personnel et des activités de la crèche Easy Kids à Founex. 44 places sont offertes par cette structure. En 2014, une convention avait été faite pour organiser une collaboration entre l'association intercommunale pour l'Accueil de Jour de Terre Sainte (AJET) et cette crèche. En raison de l'augmentation de la population, de l'allongement des listes d'attentes pour les crèches de Terre-Sainte et du fait que le gérant de la crèche la remet, le Comité de Direction a saisi l'offre faite par le gérant afin de reprendre cette crèche. La reprise de cette crèche permet d'augmenter de 30% les places de crèches publiques en Terre-Sainte. La société Easy Kids sera dissoute et seul le bail sera repris par l'APEJ. C'est une solution clé en main pour l'APEJ avec une structure déjà parfaitement aménagée.
Le préavis est approuvé.

J-V DE SAUSSURE présente un bref retour sur sa participation avec la membre du Conseil A. HERNANDEZ, à l'Atelier « Vision territoriale transfrontalière 2050 du Grand Genève » pour le district de Nyon, le 11 mai dernier, dans le cadre de la démarche de participation citoyenne « Grand Genève en Transition ». Une démarche à laquelle les Conseils communaux et la population étaient conviés, faite de 8 Forums ouverts et 9 ateliers citoyens dans 9 villes, pour élaborer la Vision territoriale

transfrontalière pour 2050. Elle réunit les partenaires du Grand Genève : Canton GE, Pôle métropolitain du Genevois Français et la Région de Nyon. Cette Vision est le socle des planifications d'aménagement du territoire vaudoises, genevoises et françaises prenant en compte les enjeux futurs de la transition à une échelle pertinente, qu'est celle de l'agglomération et pensant notamment les questions de mobilité, d'alimentation ou de tissu économique.

Deux focus principaux pour l'Atelier PACA Jura :

- Le Transect Divonne-Lac avec les questions de couloirs de biodiversité entre le Jura et le lac, de gestion de l'eau et surtout de mobilité décarbonée (bus, pistes cyclables sécurisées, co-voiturage),
- Chavannes-Centre, identifié comme priorité également, pose de vrais enjeux, car aujourd'hui, il n'aurait jamais été construit à cet endroit-là. Il est problématique en termes d'accès/mobilité, déconnecté des voies de chemin de fer et du Hub de la gare de Coppet, avec l'autoroute qui scinde le territoire. Donc plusieurs scénarios ont été explorés pour, par exemple, améliorer la desserte de transports publics, réaffecter l'activité commerciale vers la gare de Coppet ou encore mieux valoriser la production alimentaire locale.

L'ensemble des synthèses sont disponibles en ligne à l'adresse : <https://www.grand-geneve-en-transition.org/ateliers-citoyens> . Il y aura d'autres ateliers au printemps 2024 pour la version finale. Il recommande d'y participer. A leur suite, la vision sera adoptée.

Le Syndic ajoute que Mies aura l'honneur d'accueillir le 6 octobre 2023, à la Fédération Internationale de Basketball (FIBA), un séminaire, avec des responsables politiques du grand Genève, soit une soixantaine de décideurs. Les enjeux sont importants car l'agglomération comporte deux Etats et des départements avec des tiraillements entre Genève et la France. De plus, des directions données par le Canton, sur notamment l'aménagement du territoire, ne sont pas parfaitement alignées avec les volontés en question. La question qui sera débattue, porte sur les compétences du Grand Genève s'arrêtant à celles envisagées au moment de sa création ou étant élargies, par des délégations de compétences des institutions, pays ou cantons concernés, au Groupement Local de Coopération Transfrontalière (GLCT). Les conséquences à moyen et long terme seront fondamentales et il espère un projet concret.

J-L RAY propose de l'aide pour l'accès au site internet en le contactant par téléphone.

J-P STREIT l'en remercie

J-L RAY note que le PV n'arrivant qu'en septembre, s'il y a des adresses ou des liens vers des informations, il faut les lui transmettre afin d'alimenter le site internet.

E. GAUD DE BUCK demande, suite à la pétition, l'avancement de la suppression des bus pour les élèves de 9S à 11S de Mies. L'APEJ ne souhaitant pas payer, Mies peut-elle payer la mise en place de bus supplémentaires en attendant de rejoindre, elle l'espère, la ligne TPN ? Elle appuie cette demande sur le fait qu'un parking permettant aux bus de tourner à spécialement été refait. Pour certains élèves, le train est plus proche, mais pour ceux du haut de village cela représente un long trajet, surtout par mauvais temps. Elle estime que la Commune a une assez bonne santé financière pour offrir ce service.

Le Syndic explique que le sujet est en débat au sein de la Municipalité. Une nouvelle piste est à l'étude. Mies a toujours été solidaire pour faire partie des transports publics de la région, mais elle n'est pas desservie par un bus. Il a demandé s'il serait possible que Mies soit desservie par la ligne 813, via un crochet. La question est soumise à la Région de Nyon. Ce sera également débattu en Municipalité.

E. GAUD DE BUCK informe qu'un groupe de parents d'élèves de l'école internationale a créé un groupe mobilité. Dans les ateliers du PECC, le groupe mobilité se propose aussi pour aider sur le sujet, s'il devait y avoir une commission spéciale mobilité dans la Commune.

Le Syndic en prend bonne note et les remercie pour cette initiative. Il explique qu'il s'agit plutôt d'un problème technique d'horaires pour ce trajet. Il ne peut pas s'avancer pour le moment car il n'est qu'au début de la réflexion et n'a reçu que des informations orales et non écrites.

E. GAUD DE BUCK demande ce qui se passera pour la rentrée de septembre car le sujet devient urgent. Elle demande si les élèves devront prendre le bus ou le train. Le Syndic indique que la Municipalité a bien conscience du problème, mais ne peut pas se prononcer et répondre pour le moment car elle n'a pas pris de décision à cet égard. L'APEJ est claire, pour un certain nombre de catégories d'élèves, elle estime que le déplacement en train est suffisant. Ce type de position a soulevé un peu d'émotion et de mécontentement de la part d'un bon nombre de familles. Il est difficile d'imaginer une aide régionale avant 2025, car les horaires sont déjà anticipés. La question est de savoir ce qui se passera dans l'intervalle. Il reviendra à la Municipalité de trancher très prochainement.

P. MEIER a signé cette pétition et témoigne, en tant que riverains du parking, des parents déposant leurs enfants dans un environnement sécurisé. Cette problématique déplacée devant la gare n'étant pas adaptée à ce trafic est inquiétante.

C. ZUNDEL demande si le miroir en face du chemin des Ouches va rester en place. C. HILFIKER confirme, suite à la réception d'un courrier, qu'il est effectivement mal placé. La question est à l'étude, malgré l'interdiction du Canton d'installer des miroirs.

R. CLAVIEN revient sur la problématique du transport scolaire pour la rentrée de septembre, en indiquant que les parents ont besoin d'une prise de position de la Commune.

Le Syndic ne peut pas donner une décision de la Municipalité avant qu'elle soit prise, mais elle sera communiquée aux parents. Il y a un engagement de frais qui ne sont pas de la responsabilité de la Commune.

C. HILFIKER indique que la responsabilité revient à L'APEJ.

S. EMERY indique que l'APEJ s'est positionnée. Quelle que soit la position de la Municipalité, pour la rentrée de septembre, il n'y aura probablement pas de transport. L'organisation d'un transport en si peu de temps, étant donné le montant engagé, nécessiterait sans doute un passage devant le Conseil pour validation de la décision.

Le Syndic explique qu'au plus vite, techniquement, en fonction de la décision municipale, il pourrait y avoir un préavis présenté au Conseil à l'automne, le montant dépassant la compétence municipale.

P. MASCALI estime que la décision de suppression des bus a été très rapide pour des raisons économiques. La vie d'un enfant ne vaut pas CHF 80 000.-. Jusqu'aujourd'hui cela fonctionnait. Elle s'est rendue à 7H30 devant le bus : le premier est plein puisqu'il est petit, l'autre est vide, il y avait 12 enfants. Elle propose, par exemple, de concentrer les enfants dans un seul bus. Elle demande les raisons de cette décision soudaine.

S. EMERY explique que cette réflexion dure depuis 6 à 7 ans à L'APEJ. A l'époque, il n'y avait qu'un train toutes les heures, aujourd'hui, un train tous les quarts d'heure. De plus, tous les élèves de Terre Sainte bénéficient d'un Abo Mobilis. Or, les élèves de Mies reçoivent, en plus un transport spécial. La Commune de Mies peut envisager de

financer le transport de ses élèves, mais ce n'est pas aux autres 8 Communes de Terre Sainte de participer au transport spécial des élèves de Mies.

P. MASCALI demande combien de trains au quart d'heure sont annulés.

S. EMERY explique qu'à la mise en place du train au quart d'heure et pendant la période COVID, il y avait énormément d'annulations, notamment avec les trains français. Aujourd'hui la situation est stabilisée et il n'y a quasiment plus d'annulation de train. L'APEJ a donc pris cette décision courant Février-Mars.

E. GAUD DE BUCK reproche à la Municipalité de ne pas avoir agi en fonction de cette décision.

Le Syndic indique que le délai était un peu court pour que la Municipalité puisse étudier la question et prendre une décision.

P. MASCALI appuie E. GAUD DE BUCK, tous ces parents vont déposer leurs enfants au dépôt minute où seulement deux véhicules peuvent se parquer.

C. HILFIKER estime qu'un enfant de 12 ans peut marcher 500 mètres jusqu'à la gare.

P. MASCALI acquiesce, mais il lui semble que c'est aux parents de décider pour leurs enfants, et non à des tiers.

S. MASCALI explique que la Municipalité est en attente d'informations complémentaires, avec des solutions de regroupements et de rationalisation de transports, mais rien ne peut être communiqué officiellement pour le moment.

Le Syndic comprend qu'il y ait des sensibilités différentes suite à la décision de l'APEJ qui s'impose à la Municipalité. Il rappelle que Tannay est desservie. Pour les parents résidant à proximité de cet arrêt, il est peut être possible de réfléchir à y déposer leurs enfants, par exemple. Ce sujet délicat est à l'étude, la Municipalité cherchera la meilleure solution. Il essaie également au niveau régional, au-delà des transports scolaires, de régler la problématique via une liaison intercommunale. Mais cela représente des problèmes techniques en raison de la complexité de l'organisation des transports publics. Les responsables politiques de la mobilité au niveau régional sont sensibles à la question. Des techniciens travaillent sur le sujet. Le Syndic note qu'en fonction des différentes sensibilités, des alternatives existent face aux inquiétudes légitimes des parents d'élèves.

P. MEIER, suite à la disparition de Tannay dans le processus d'étude de fusion, demande s'il y a une réflexion portée pour continuer d'engager le budget du projet d'étude de fusion.

Le Syndic exprime que le retrait de Communes était prévu dans le préavis. Ce n'est pas définitif, car un mouvement citoyen pour une initiative est en cours à Tannay. A Coppet, tout dépend du résultat du référendum sur l'étude de fusion, avec la confusion politique évidente qu'il porte, puisque les opposants à la fusion ne souhaitent même pas l'étudier. Le projet envisagé pourrait être mis à mal, mais cela n'empêcherait pas d'avoir des discussions sur des périmètres plus courts. Il rappelle qu'au départ, humainement et politiquement, il y avait des réflexions pour des périmètres plus restreints. Mais compte tenu de l'ensemble des associations intercommunales, du réseau de l'intercommunalité et de la réalité identitaire des jeunes de Terre Sainte, il était logique de commencer par un périmètre élargi, avec des Communes s'excluant elles-mêmes, en s'empêchant de profiter d'un éventuel avantage d'une fusion, pressenti par les précurseurs du projet, à confirmer ou infirmer après étude.

P. MEIER en marge du PECC, a été surpris que, pendant la réfection du toit de la salle de gymnastique, les tuiles du toit, comme prévu dans le préavis, sont parties au gravats. Dans le cadre de l'économie circulaire, il trouve dommage de ne pas chercher à valoriser ces tuiles, via des entreprises de recyclage de tuiles, par exemple. Sur ce type de chantier et dans le cadre du PECC la Commune semblait pouvoir agir.

C. HILFIKER explique que ces tuiles mécaniques, qui avaient été choisies dans une logique d'économie sur les coûts, sont à l'origine des problèmes d'étanchéité. Dès le début 2016, un des objectifs principaux des travaux était l'étanchéité du toit. Il y a encore la possibilité, plus tard, selon le scénario retenu pour l'assainissement énergétique du bâtiment, éventuellement, l'ajout de panneaux solaires. Pour le recyclage Mies ne peut pas agir sur la décision de l'entreprise qui gère le chantier, mais si les tuiles avaient été de bonne qualité, elles auraient été conservées.

S. MIR demande qui, des Communes ou du Canton, gère le nettoyage des forêts et si elles sont toutes élaguées de la même façon.

G. DERIAZ explique que la Commune ne peut rien dire sur la zone forestière en termes d'autorisation d'abattage, d'entretien ou de coupe. C'est une compétence cantonale. La forêt de la Commune de Mies est divisée en parcelles avec beaucoup de propriétaires privés et quelques parcelles appartenant à la Commune. Les propriétaires sont responsables de l'entretien. Souvent ce sont les groupements forestiers qui proposent aux propriétaires de faire l'entretien de manière collective et ainsi faciliter le passage des engins, avec une autorisation d'abattage donnée par le Canton. La Commune peut uniquement agir sur la sécurisation des routes communales et payer la part des troncs à abattre.

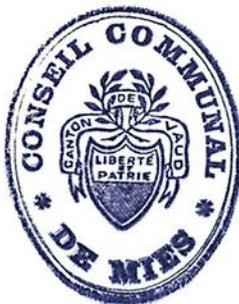
Le Président demande de l'aide pour le dépouillement des élections fédérales du 22 Octobre. Il souhaite un bon appétit et un bon été aux membres du Conseil, de la Municipalité et au public.

La parole n'est plus demandée. La séance est levée à 20h36.

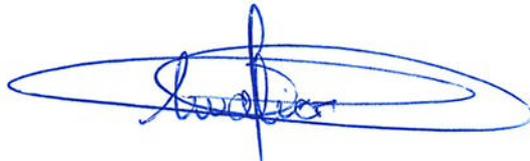
Le Président



Jean-Louis PHILIPPIN



Le Secrétaire



Thomas CHEVALIER